



Université Tunis El-Manar
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion De Tunis
Laboratoire de Recherche « Prospective, Stratégies et Développement Durable » PS2D

En partenariat avec l'Association APS2D et la Fondation FRIEDRICH EBERT STIFTUNG
le Laboratoire de Recherche PS2D (<https://www.ps2d.org/>) organise son

12^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL

**URGENCE ENVIRONNEMENTALE ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE POUR UNE TRANSITION JUSTE**

ARGUMENTAIRE

6-7-8 mai 2024



Le changement climatique mondial constitue aujourd'hui l'un des plus grands périls de l'histoire de l'humanité. Avec des impacts catastrophiques et voire irréversibles sur les écosystèmes, les sociétés et les économies, la lutte contre le changement climatique est devenue l'un des principaux points à l'ordre du jour des débats politiques et des sommets internationaux.

Devant les doutes quant à la capacité du Monde à concrétiser les Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030, plusieurs théories ont vu le jour en tant qu'alternatives au modèle dit de la croissance accélérée à savoir : la théorie co-évolutionniste, la théorie de la régulation, le mouvement de la décroissance, la stratégie d'efficience, la stratégie de suffisance, la stratégie de cohérence...

Sur le plan pratique, consciente des menaces et des dangers causés par la dégradation de l'environnement, l'humanité a commencé à chercher à établir des accords internationaux pour mettre en œuvre une coopération mondiale. Depuis 1971, il y a eu la Convention de Ramsar sur les zones humides visant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. En suite en 1985 il y a eu la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et contrôler la production des chlorofluorocarbones (CFC). Deux ans après en 1987 le Protocole de Montréal c'est additionné à la Convention de Vienne visant à établir un calendrier pour l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone, mettant l'accent sur l'élimination des CFC. En 1992, le sommet de la terre tenu à RIO pour établir la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est fixé comme objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique. Cinq ans plus tard en 1997, un protocole additionnel à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a vu le jour à Kyoto en vue d'engager les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans des proportions spécifiques par rapport aux niveaux de 1990. Il a fallu ensuite attendre le COP21 en 2015 pour établir l'Accord de Paris est lui aussi un accord additionnel à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. L'objectif est de limiter l'élévation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à poursuivre les efforts pour limiter l'élévation à 1,5 degré Celsius. Entre 22 et 23 juin 2023 un sommet a eu lieu à Paris pour un nouveau pacte financier qui visait plus de coopération afin de confronter les problèmes de surendettement, d'aggravation de la pauvreté et de renforcer le processus de décarbonisation...

S'inspirant du "New Deal" mis en œuvre par le président américain Franklin D. Roosevelt dans les années 1930 pour stimuler l'économie après la grande dépression, the "Green New Deal" est apparu pour la première fois en 2007 dans un rapport rédigé par le groupe de réflexion britannique « Green New Deal Group » visant la mise en œuvre des politiques intégrées pour résoudre le triple choc de la crise financière, du changement climatique et des prix élevés du pétrole. Partant de l'idée que le changement climatique est une crise urgente, le « Green New Deal » vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique, créer des emplois verts et investir dans des infrastructures durables.

Actuellement the « Green New Deal » est une proposition qui a été discutée et mise en avant dans plusieurs pays à travers le monde. A juste titre, l'Union européenne a adopté une vision ambitieuse pour la transition vers une économie verte avec son plan appelé le European Green Deal. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Le Royaume-Uni a également annoncé son propre plan appelé "Green New Deal" pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le Canada a mis en place le "New Deal for Nature" dans le cadre de ses efforts pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité, à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire les émissions de carbone.

L'urgence environnementale a déclenché plusieurs actions communautaires dans des cadres plus ou moins élargis (PNUD, ONU, Green Deal...). Ces actions exigent collaboration, coordination et engagement de tous les pays développés ou moins développés, Nordistes ou Sudistes... L'humanité est obligée d'échanger les connaissances, de partager les meilleures pratiques, d'éprouver le maximum d'abnégation et de relever de lourds défis mondiaux liés à l'environnement.

Concilier entre actions et politiques environnementales universelles dans chaque pays et région et en même temps obéir aux réalités économiques, politiques et environnementales spécifiques reste une question posée qui ouvre le débat à des dimensions extra économiques liées à l'équité, à la justice environnementale et à la responsabilisation.

La Tunisie a fait le choix d'être bien intégrée dans cette mouvance internationale. En effet elle a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993 et ratifié la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) en 1995. Elle a adhéré en 1998 à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides

dangereux. En 1999 la Tunisie a ratifié la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Elle a adhéré en 2004 à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). En 2016 elle a ratifié l'Accord de Paris sur le climat. La Tunisie participe continuellement au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans divers programmes et initiatives. Plusieurs institutions tunisiennes officielles sont concernées par les questions environnementales et sont responsables de la mise en œuvre des politiques et des initiatives environnementales dans le pays, il y a le Ministère de l'Intérieur (tout le réseaux des municipalités), Ministère de l'Environnement, l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), l'Agence Nationale de Maitrise de l'Energie (ANME), l' Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED), l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), l'Institut National de la Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF), l'Office National de l'Assainissement (ONAS).

En revanche, la mise en œuvre effective des mesures de lutte contre la dégradation de l'environnement reste insuffisante pour plusieurs raisons dont l'essentiel est en rapport avec : Manque d'engagement politique les Capacités techniques et financières limitées la Complexité des problèmes environnementaux le Manque de sensibilisation et de participation publique Effets du changement climatique et de la dégradation continue...

Il est essentiel de reconnaître ces défis et de travailler collectivement à surmonter les obstacles afin de renforcer la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement. Cela nécessite une action concertée à l'échelle mondiale, une coopération internationale renforcée, des investissements adéquats dans les capacités techniques et financières, ainsi qu'une sensibilisation accrue et une participation active des communautés et du public.

Les problèmes environnementaux et notamment la transition écologique avec ses composantes économiques, sociales et technologiques avec l'aggravation des catastrophes naturelles nous font penser que l'humanité est sur un chemin trébuchant et long à parcourir. Quelles conclusions peut-on tirer de la politique de développement durable après toutes ces années face au réchauffement climatique, l'épuisement des sols et la raréfaction des ressources naturelles ? Peut-on ainsi trouver la réponse dans la naissance de la transition écologique qui invente une nouvelle approche des rapports entre l'humain et la nature qui relève d'une volonté individuelle plus qu'une réalité sociétale pour une durabilité plus forte ?

C'est dans cette perspective de pouvoir réunir les différents acteurs experts, chercheurs, institutionnels, ONG et acteurs concerné de la société civile que notre laboratoire PS2D

envisage d'organiser son 12^{ème} colloque international qui sera un moment de quoi communiquer sur les problèmes de l'environnement, de dévoiler les lacunes qui entravent la mise en œuvre d'une politique commune et équitables entre les pays les plus et les moins avancés et de susciter l'intérêt des chercheurs à la production scientifique dans le domaine du développement durable. Notre volonté est bien évidemment d'être partie prenante tant que laboratoire de recherche de travailler sur des problématiques diversifiées. Pour ne citer que les essentielles le colloque invitera la communauté des chercheurs à soumettre des papiers avec les problématiques suivantes :

- 1. Évaluation économique des écosystèmes :** Il s'agit d'étudier les méthodes d'évaluation économique des services écosystémiques, tels que la valeur économique des ressources naturelles, des écosystèmes et des services qu'ils fournissent, afin de mieux comprendre leur rôle dans l'économie et de promouvoir leur conservation.
- 2. Incitations économiques à la durabilité environnementale :** Analyser les mécanismes d'incitation économique, tels que les taxes, les subventions, les marchés de droits d'émission et les incitations financières, pour encourager les comportements durables et réduire la dégradation de l'environnement.
- 3. Comportement des consommateurs et choix environnementaux :** Étudier les facteurs socio-économiques, psychologiques et culturels qui influencent les choix des consommateurs en matière d'utilisation des ressources, d'empreinte écologique et de préférences pour les produits et services respectueux de l'environnement.
- 4. Stratégies d'adaptation et de résilience :** Analyser les stratégies d'adaptation des communautés et des industries aux changements environnementaux, tels que les mesures d'adaptation au changement climatique, la planification de la gestion des ressources naturelles et les réponses aux risques environnementaux.
- 5. Gouvernance environnementale :** Étudier les systèmes de gouvernance environnementale, les politiques publiques, les réglementations et les mécanismes de participation des parties prenantes, afin de comprendre comment ils influencent la conservation de l'environnement et la gestion durable des ressources.
- 6. Inégalités environnementales :** Analyser les inégalités sociales et économiques dans l'accès aux ressources environnementales, à la qualité de l'environnement et aux services écosystémiques, en mettant l'accent sur les disparités entre les groupes socio-économiques et les communautés marginalisées.
- 7. Participation et mobilisation sociale :** Examiner les mouvements sociaux, les initiatives communautaires et les actions collectives en faveur de la protection de

l'environnement, en analysant les facteurs qui influencent la participation et l'engagement des individus dans les problématiques environnementales.

- 8. Justice environnementale :** Étudier les questions de justice et d'équité liées à la dégradation de l'environnement, en analysant comment les impacts environnementaux disproportionnés affectent les populations vulnérables et marginalisées, et en proposant des solutions pour remédier à ces inégalités.
- 9. Économie circulaire et gestion des déchets :** Analyser les modèles économiques circulaires, les stratégies de gestion des déchets, le recyclage et la réutilisation des matériaux, ainsi que
- 10. Transition énergétique et emplois verts :** Étudier les opportunités de création d'emplois dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la gestion des déchets, du transport durable et d'autres domaines liés à la transition énergétique.
- 11. Compétences et formation professionnelles :** Examiner les besoins en compétences et en formation pour soutenir la transition vers une économie bas carbone, en identifiant les lacunes existantes et en proposant des programmes de formation adaptés aux nouveaux emplois et aux technologies vertes.
- 12. Justice sociale dans la transition :** Étudier les impacts différenciés de la transition énergétique sur les travailleurs et les communautés, en particulier les groupes socio-économiquement défavorisés, et analyser les mesures de justice sociale et de protection sociale nécessaires pour garantir une transition équitable sur le plan de l'emploi.
- 13. Emplois dans l'adaptation aux changements climatiques :** Examiner les besoins en main-d'œuvre dans les secteurs liés à l'adaptation aux effets des changements climatiques, tels que la gestion des ressources en eau, la prévention des catastrophes naturelles, l'agriculture résiliente au climat, etc.
- 14. Empreinte carbone :** Étudier les émissions de gaz à effet de serre liées à différents secteurs d'activité et analyser les possibilités de réduction de l'empreinte carbone à travers des pratiques durables, des technologies plus propres et des politiques incitatives.
- 15. Mobilité durable et transports :** Examiner les défis et les opportunités liés à la promotion des transports durables, tels que le transport en commun, le covoiturage, les véhicules électriques, et étudier les impacts sur l'emploi dans le secteur des transports.

- 16. Emploi informel et économie circulaire :** Analyser les liens entre l'emploi informel et l'économie circulaire, en examinant les possibilités d'intégration des travailleurs informels dans des activités liées au recyclage, à la réparation, à la réutilisation et à la remanufacturation.
- 17. Innovation et entrepreneuriat verts :** Étudier les rôles de l'innovation technologique, de l'entrepreneuriat vert et de l'investissement dans la création d'emplois durables et résilients face aux changements climatiques.
- 18. Politiques de soutien à l'emploi vert :** Analyser l'efficacité des politiques publiques et des incitations fiscales visant à promouvoir la création d'emplois verts, en évaluant leur impact sur l'économie, l'emploi et l'environnement.
- 19. Migration transfrontalière :** Les changements climatiques peuvent intensifier les mouvements migratoires à travers les frontières nationales. Cela soulève des questions de gestion des frontières, de coopération internationale, de protection des droits des migrants et de gestion des tensions entre les pays d'origine, de transit et de destination.
- 20. La finance verte :** Investir dans la promotion du développement durable exige des de nouveaux outils de financement favorisant les investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et d'autres initiatives écologiques. Les nouvelles techniques de financement vert méritent toute l'attention pour une vulgarisation et une mesure d'impact. Il s'agit des Obligations vertes, des Investissements à impact, des Fonds d'investissement durables, des Prêts verts, des Assurances vertes...
- 21. Green New deal** et politiques intégrées face aux défis du triple choc financier, climatique et énergétique.
- 22. Et tout autre sujet** relevant des sciences sociales et liées à l'esprit de cet argumentaire (gestion, droit, sociologie, géographie, urbanisme, etc.)

Ces problématiques feront l'objet de papiers et de communications à élaborer par une communauté des chercheurs impliqués par notre événement et qui font partie ou pas de notre laboratoire. Le processus de lecture doublement aveugle avant validation sera respecté pour sélectionner les travaux d'abord coïncidant aux problématiques proposées et ensuite qui ceux qui respectent les normes de la production scientifique de point de vue authenticité, innovation et honnêteté intellectuelle. Une sélection des meilleures communications sera effectuée et un comité de lecture se chargera des révisions nécessaires à la publication. Un numéro spécial sera publié sur une plateforme indexée et dans une revue spécialisée.